

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 9 mars 2026 à 19 h

### ORDRE DU JOUR / AGENDA

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### **10.01** Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

##### **10.02** Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

##### **10.03** Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 9 mars 2026.

Adoption of the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of March 9, 2026.

**10.04** Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2026 à 19 h.

Approval of the minutes of the regular sitting of the council held on February 2, 2026, at 7 p.m.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1262155003

Confirmer la participation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter Une heure pour la Terre, qui se tiendra le samedi 28 mars 2026 à 20 h 30. Inviter les commerçants, les corporations et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

Confirm the participation of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in the growing movement of cities around the world inviting their citizens to observe Earth Hour, to be held on Saturday, March 28, 2026, at 8:30 p.m. Invite business owners, corporations and Borough residents to become actively involved in this event.

**15.02** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1262155004

Proclamation du 13 mars Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invitation des citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de son arrondissement à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale.

Proclamation of March 13 as National Day for the Promotion of Positive Mental Health and invitation to citizens as well as all organizations and institutions in its Borough to publicize the tools of the Annual Mental Health Promotion Campaign.

**15.03** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1262155005

Reconnaître officiellement le 120<sup>e</sup> anniversaire de la Communauté hellénique du Grand Montréal et souligner son apport historique et actuel au développement social, culturel et civique de notre collectivité. Proclamer le mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique, et encourager l'ensemble des résidents à participer aux activités, événements et initiatives mettant en valeur l'histoire, la culture et les contributions de la communauté hellénique. Communiquer publiquement cette proclamation, notamment auprès des institutions et organismes communautaires concernés, afin de favoriser une participation large et inclusive.

Officially recognizing the 120<sup>th</sup> anniversary of the Hellenic Community of Greater Montreal and highlight its historical and current contribution to the social, cultural, and civic development of our community. Proclaim the month of March as Hellenic Heritage Month and encourage all residents to participate in activities, events, and initiatives that highlight the history, culture, and contributions of the Hellenic community. Communicate this proclamation publicly, in particular to the relevant community institutions and organizations, in order to promote broad and inclusive participation.

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265000001

Achat de deux cents (200) billets pour le match des Alouettes de Montréal du 22 mai 2026 contre Le Rouge et Noir d'Ottawa, au coût de 3 000 \$, taxes incluses, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement.

Purchase of two hundred (200) tickets for May 22, 2026's Montreal Alouettes game against the Ottawa Redblacks, at a cost of \$3,000, taxes included, in order to redistribute them to the Borough community and sports organizations.

**20.02**      Autres affaires contractuelles

CA      Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1254911002

Subvention avec convention à l'organisme à but non lucratif Sports Montréal pour l'offre de service en camp de jour sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, suite à l'appel de proposition tenu par l'arrondissement, et soutien financier de 10 000 \$, taxes incluses.

Subsidy with agreement to the non-profit organization Sports Montréal for the provision of day camp services in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, following the call for proposals held by the Borough, and financial support in the amount of \$10,000, including taxes.

**20.03**      Subvention - Contribution financière

CA      Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265000002

Aide financière de 49 500 \$ de « Sport et Loisir de l'île de Montréal », afin de soutenir les activités liées à un projet de point de libre-service à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2026 dans le cadre du programme « Circonflexe » de « Sport et Loisir de l'île de Montréal

Financial assistance in the amount of \$49,500 from "Sport et Loisir de l'île de Montréal" to support activities as part of a self-service point project in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the year 2026 under the "Circonflexe" program of "Sport et Loisir de l'île de Montréal".

**20.04**      Autres affaires contractuelles

CA      Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936002

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), la fourniture de services offerte par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'aménagement et l'entretien de la portion du parc Olympia se trouvant sur son territoire.

Accept, pursuant to section 85.1 of the Charter of the Ville de Montréal, Metropolis of Quebec (R.L.R.Q., c. C-11.4), the provision of services offered by the Borough of Pierrefonds-Roxboro to the Borough of Saint-Laurent for the development and maintenance of the portion of Olympia Park located within its territory.

**20.05** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936004

Dépense supplémentaire de 86 231,25 \$ contingences, incidences et taxes incluses pour des coûts supplémentaires reliés à plusieurs conditions de chantier ayant nécessité des modifications majeures en architecture et en électromécanique lors des travaux de réaménagement et de mises aux normes du système de ventilation et des sorties de secours des Travaux publics dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Modifier et majorer le contrat ST-24-22 octroyé à XO Construction inc. de 86 231,25 \$, taxes incluses, portant le montant total de la dépense de 1 954 345,05 \$ taxes incluses, à 2 019 504,24 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

Additional expenditure of \$86,231.25, including contingencies, incidental costs and taxes for additional costs related to several site conditions that required major architectural and electromechanical modifications during the redevelopment and upgrading of the ventilation system and emergency exits of the Public Works Department in the Borough of Pierrefonds-Roxboro. Amend and increase the contract ST-24-22 granted to XO Construction inc. by \$86,231.25, including taxes, bringing the total expenditure from \$1,954,345.05, including taxes, to \$2,019,504.24, including taxes, contingencies, and incidental costs.

**20.06** Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1260354002

Dépense supplémentaire de 47 321,41 \$, taxes incluses, soit un montant de 43 210,76 \$ net de taxes, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements nécessaires au remplacement d'une vanne d'isolement d'une borne-fontaine de 150 mm (6 po.) située devant le 15 729, boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Modifier et majorer le contrat ST-25-47 octroyé à Eurovia Québec Grands Projets inc. de 47 321,41 \$ portant ainsi le total de la dépense de 98 696,84 \$, taxes incluses à 146 018,25 \$, taxes incluses, soit un montant de 133 334,13 \$ net de taxes.

Additional expenditure of \$47,321.41, including taxes, or \$43,210.76 net of taxes, for the provision of work crews and equipment necessary to replace an isolation valve on a 150 mm (6 in.) fire hydrant located in front of 15 729, boulevard de Pierrefonds, in the Borough of Pierrefonds-Roxboro. Amend and increase the contract ST-25-47 granted to Eurovia Québec Grands Projets inc. by \$47,321.41, bringing the total expenditure to \$98,696.84, including taxes, to \$146,018.25, including taxes, for a total amount of \$133,334.13 excluding taxes.

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1262155001

Autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller d'arrondissement - district du Bois-de-Liesse, et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - district du Bois-de-Liesse, à assister au Congrès annuel et salon professionnel 2026 de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra du 4 au 7 juin 2026 à Edmonton, Alberta. Autoriser une dépense estimée à 6 000 \$ par participant pour un total de 18 000 \$, taxes incluses, pour couvrir les dépenses relatives aux frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de repas selon les encadrements en vigueur à la Ville de Montréal.

Authorize Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, Mr. Benoit Langevin, City Councillor - Bois-de-Liesse district and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor - Bois-de-Liesse district, to participate to the Federation of Canadian Municipalities' annual conference and 2026 professional show, which will take place from June 4 to June 7, 2026, in Edmonton, Alberta. Authorize an estimated expenditure of \$6,000 per participant for a total of \$18,000, including taxes, to cover expenses related to registration fees, transportation, accommodation and meals in accordance with the guidelines in effect at the Ville de Montréal.

### 30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1262155002

Autoriser monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville - district du Bois-de-Liesse et madame Sophie Mohsen, conseillère de la Ville - district du Cap-Saint-Jacques, à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra du 13 au 15 mai 2026 au Centre des congrès de Québec. Autoriser une dépense estimée de 2 500 \$ par participant pour un total de 5 000 \$, taxes incluses, pour couvrir les dépenses relatives aux frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de repas selon les encadrements en vigueur à la Ville de Montréal.

Authorize Mr. Benoit Langevin, City Councillor - Bois-de-Liesse District and Mrs. Sophie Mohsen, City Councillor - Cap-Saint-Jacques District, to attend the conference of the Union des municipalités du Québec (UMQ) to be held from June 13 to 15, 2026, at Centre des congrès de Québec. Authorize an estimated expenditure of \$2,500 per participant for a total of \$5,000, including taxes, to cover expenses related to registration fees, transportation, accommodation and meals in accordance with the guidelines in effect at the Ville de Montréal.

**30.03** Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1268388002

Reddition financière pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 janvier 2026 et liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit et autres imputations directes pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 janvier 2026.

Financial statement covering the period from January 1 to 30, 2026, as well as list of purchases made through credit cards and other direct debits for the period from January 1 to 30, 2026.

**30.04** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des travaux publics - 1260354001

Autoriser le transfert d'une somme maximale de 162 233,12 \$, taxes incluses, du fonds réservé pour fins de parcs et affectée à l'année 2026 afin de financer, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Authorize the transfer of a sum of \$162,233.12, including all applicable taxes, from the reserved fund destined for purposes of parks and appropriated to the year 2026 in order to finance, retroactively to January 1, 2026, purchases for the planting of trees and plants on the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

## 40 – Réglementation

**40.01** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1265300004

Demande de dérogation mineure visant à permettre dans la zone H1-7-442, pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant de deux étages situé au 109, 14<sup>e</sup> Rue, lot 1 390 287 :

- que le mur de fondation hors sol de la façade principale soit apparent sur une hauteur de 1 520 mm au-dessus du niveau du sol adjacent du mur, au lieu du maximum de 400 mm autorisé à l'article 260 du Règlement de zonage CA29 0040;
- que le mur du premier étage de la façade principale, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation du bâtiment résidentiel soit recouvert à 37 % de maçonnerie, au lieu du minimum requis de 80 %, conformément à l'article 262 du Règlement de zonage CA29 0040.

Minor exemption request to allow, in zone H1-7-442, for an existing two-story detached single-family residential building located at 109, 14<sup>e</sup> Rue, lot 1 390 287:

- that the above-ground foundation wall of the main facade be exposed to a height of 1,520 mm above the ground level adjacent to the wall, instead of the maximum of 400 mm allowed, as provided for in section 260 of Zoning By-law CA29 0040;
- that the wall of the first floor of the main facade, calculated at a height of 2.3 m above the foundation of the building, be covered with 37% masonry, instead of the minimum required of 80%, as provided for in section 262 of Zoning By-law CA29 0040.

**40.02** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1265300003

Demande de dérogation mineure visant à permettre dans la zone H1-3-166, pour un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé existant situé au 17 054, rue Guillaume, lot 1 349 241 :

- une marge avant de 5,91 m au lieu du minimum requis de 6 m, comme prévu dans la grille des spécifications de la zone H1-3-166 du Règlement de zonage CA29 0040;
- une marge arrière de 6,96 m au lieu du minimum requis de 7 m, comme prévu dans la grille des spécifications de la zone H1-3-166 du Règlement de zonage CA29 0040.

Minor exemption request to zone H1-3-166, for an existing semi-detached single-family residential building, located at 17 054, rue Guillaume, lot 1 349 241:

- a front setback of 5.91 m instead of the minimum required of 6 m, as provided for in zone H1-3-166 specifications chart of Zoning By-law CA29 0040.
- a rear setback of 6.96 m instead of the minimum required of 7 m, as provided for in zone H1-3-166 specifications chart of Zoning By-law CA29 0040.

**40.03** Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936003

Adoption du Règlement CA29 0031-1 visant à modifier le Règlement CA29 0031 déterminant les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en remplaçant l'annexe 1.

Adoption of By-law CA29 0031-1 to amend By-law CA29 0031 determining speed limits on the whole territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, by replacing Appendix 1.

**40.04** Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1266967001

Dépôt, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par le secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats pour la tenue de registre de consultation des personnes habiles à voter tenu du 16 au 20 février 2026 concernant le projet de Règlement CA29 0155 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations. Aucune signature n'ayant été enregistrée dans le cadre de ce registre, le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Tabling, in accordance with article 555 of the Act respecting elections and referendums in municipalities by the Secretary of the Borough, of the certificate of results for the register of qualified voters held from February 16 to 20, 2026 concerning the draft By-law CA29 0155 authorizing the borrowing of \$2,000,000 for work related to the municipal buildings and the acquisition of office furniture and computer equipment for the Borough of Pierrefonds-Roxboro, under the ten-year program of capital expenditures. As no signature has been received for this register, the by-law is therefore deemed approved by those qualified to vote.

**40.05** Règlement - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936032

Adoption du Règlement CA29 0156 abrogeant le Règlement CA29 0059 concernant la circulation et la restriction des charges de véhicules lourds sur le pont du boulevard Pitfield direction Nord dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adoption of By-law CA29 0156 repealing By-law CA29 0059 concerning the traffic and restriction of heavy vehicles loads on the bridge of boulevard Pitfield, North direction in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**40.06** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1263050002

Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 11 décembre 2025 et modification de l'« Annexe A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro :

- 1. Demande d'interdiction de stationnement sur le boulevard Westpark**
- 2. Panneau d'arrêt non respecté et problème de visibilité sur la rue Berry**
- 3. Ajout de signalisation pour l'installation de bornes électriques sur la rue René-Émard**
- 4. Ajout de signalisation pour l'installation de bornes électriques sur la rue Meighen**

5. **Ajout de signalisation pour l'installation de bornes électriques sur le boulevard Riverdale (5 200, boulevard des Sources)**
6. **Enjeux de circulation sur la rue Cartier près de l'École Charles-Perrault**
7. **Ajustement de la signalisation dans le secteur Roxboro**
8. **Signalisation déficiente à l'intersection des boulevards de Pierrefonds et Jacques-Bizard**

Approval of the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on December 11, 2025 and modification of the "Annex A" of By-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds and By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro:

1. **Request for parking prohibition on boulevard Westpark**
2. **Stop sign not respected and visibility problem on rue Berry**
3. **Addition of signage for the installation of electrical charging stations on rue René-Émard**
4. **Signage added for the installation of electrical charging stations on rue Meighen**
5. **Addition of signage for the installation of electrical charging stations on boulevard Riverdale (5 200, boulevard des Sources)**
6. **Traffic issues on rue Cartier near Charles-Perrault School**
7. **Traffic signal adjustment in the Roxboro sector**
8. **Poor signage at the intersection of boulevards de Pierrefonds and Jacques-Bizard**

## **51 – Nomination / Désignation**

### **51.01**      Nomination / Désignation

CA      Direction du développement du territoire et études techniques - 1263050003

Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 30 mars 2028 :

- Monsieur Shawn Aloysius
- Monsieur Robert Costenaro

Appointment of the members of the Urban Planning Advisory Committee of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a period of two years, namely from April 1, 2026 to March 30, 2028:

- Mr. Shawn Aloysius
- Mr. Robert Costenaro

**51.02** Nomination / Désignation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1262155006

Nomination de monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à titre de représentant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au sein du conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île.

Appointment of Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, as representative of the Borough of Pierrefonds-Roxboro on the board of directors of PME MTL Ouest-de-l'Île.

## 60 – Information

**60.01** Dépôt

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1264991006

Dépôt du Plan d'action 2026-2030 de la communauté nourricière de Pierrefonds-Roxboro.

Submission of the Action Plan 2026-2030 for the Pierrefonds-Roxboro Nourishing Community.

**60.02** Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1268707002

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 février 2026.

Filing of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on February 4, 2026.

**60.03** Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1268707003

Dépôt du rapport sur l'exercice du pouvoir prévu par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) pour l'année 2025.

Tabling of the report on the exercise of power under section 93 of the Act to amend various legislative provisions relating to housing (2024, chapter 2) for the year 2025.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Levée de la séance.

Adjournment of the sitting.

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1262155003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution appuyant la demande de participation au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter l'Heure de la terre / Earth Hour, le samedi 28 mars 2026 à 20 h 30

**CONTENU****CONTEXTE**

Il s'agit d'un événement créé à Sydney, Australie, alors que le 31 mars 2007, plus de 2 000 000 de citoyens ont fermé leurs lumières pendant une heure en soirée. Ce geste a réduit les émissions de gaz à effet de serre de 25 000 tonnes et a encouragé les citoyens à parler des changements climatiques.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Voir les sommaires décisionnels numéros 1182155003, 1192155002, 1212155002, 1222155002, 1232155001, 1242155003 et 1252155006.

**DESCRIPTION**

Le samedi 28 mars 2026 à 20 h 30, la population de notre territoire et partout au Québec et au Canada sera à nouveau invitée à fermer les lumières pendant une heure. Ce geste se veut une déclaration en faveur de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques.

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement désire à nouveau appuyer cette démarche.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier est cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce geste a notamment réduit les émissions de gaz à effet de serre de 25 000 tonnes et a encouragé les citoyens à parler des changements climatiques - Voir la grille en pièce jointe du présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-02-03

**IDENTIFICATION****Dossier # :1262155004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Proclamer le 13 mars comme étant la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

**CONTENU****CONTEXTE**

Étant donné que le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcé(e)s à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

Étant donné que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Et

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro lors de sa séance du 9 mars 2026 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2026 et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de son arrondissement à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une proclamation.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-02-04

**IDENTIFICATION****Dossier # :1262155005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite reconnaître le 120e anniversaire de la Communauté Hellénique du Grand Montréal et proclamer le mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique

**CONTENU****CONTEXTE**

Étant donné que la pensée hellénique, notamment ses avancées en matière de vie civique, de participation démocratique et de responsabilité collective, a profondément influencé les institutions contemporaines et continue d'inspirer nos valeurs municipales;

Étant donné que la Communauté hellénique du Grand Montréal célèbre cette année 120 ans d'engagement, ayant joué un rôle essentiel dans le rayonnement culturel, social, éducatif et communautaire des membres d'origine grecque de la région;

Étant donné que des générations de citoyens d'héritage hellénique ont contribué de façon remarquable à l'essor de notre arrondissement dans des domaines tels que l'entrepreneuriat, l'éducation, la santé, la vie associative, l'action communautaire, les arts, la philanthropie et bien d'autres;

Étant donné que le 25 mars, reconnu mondialement comme la Journée de l'indépendance grecque, revêt une signification historique majeure pour la diaspora hellénique et représente un moment privilégié pour souligner leur identité et leur parcours;

Étant donné que la désignation officielle du mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique permettrait de valoriser l'histoire, les traditions et les contributions continues des citoyens d'origine grecque, tout en favorisant le dialogue interculturel;

Étant donné que notre municipalité compte une communauté hellénique dynamique et profondément enracinée, appuyée par des institutions éducatives, culturelles, communautaires et religieuses actives;

Étant donné que la reconnaissance d'un Mois du patrimoine hellénique encouragerait une plus grande visibilité des initiatives locales et renforcerait le sentiment d'appartenance des citoyens d'origine grecque à la vie municipale;

Étant donné que le Parlement du Canada étudie un projet législatif visant à reconnaître officiellement le mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique à l'échelle nationale;

Que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro reconnaisse officiellement le 120e anniversaire

de la Communauté hellénique du Grand Montréal et souligne son apport historique et actuel au développement social, culturel et civique de notre collectivité;

Que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro proclame le mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique, et encourage l'ensemble des résidents à participer aux activités, événements et initiatives mettant en valeur l'histoire, la culture et les contributions de la communauté hellénique;

Que cette proclamation soit communiquée publiquement, notamment auprès des institutions et organismes communautaires concernés, afin de favoriser une participation large et inclusive.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

### **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

***Non-applicabilité*** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une proclamation.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation sera signée par madame Monya Ostiguy, directrice du développement du territoire et des études techniques en remplacement de monsieur Dominique Jacob les 19 et 20 février 2026 ainsi que du 26 février au 16 mars 8 h. »

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-02-17

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1265000001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'achat de deux cents (200) billets pour le match des Alouettes du vendredi 22 mai à 19 h, contre le Rouge et Noir d'Ottawa pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement. Imputer au budget de fonctionnement 2026 le montant total de trois mille dollars (3 000 \$), taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Arrondissement de Pierrefonds oeuvre toute l'année avec des OBNL qui viennent en aide aux jeunes et aux familles en difficultés. Depuis plusieurs années, l'Arrondissement achète des billets de faveur du Club des Alouettes, à un prix très avantageux pour les offrir à plusieurs de nos organismes, qui à leur tour, les offrent gratuitement aux jeunes citoyens à faible revenu. Ce geste donnera l'occasion à des jeunes de découvrir une activité sportive professionnelle enrichissante qui pourrait les intéresser.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 290105 - GDD 1255424002: Autoriser l'achat de deux cents (200) billets pour le match des Alouettes du samedi 24 mai à 16 h, contre les Redblacks d'Ottawa pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement

CA24 29 0085 - GDD 1241294005 : Autoriser l'achat de 200 billets pour le match des Alouettes du samedi 25 mai à 19 h 30, contre les Argonauts de Toronto, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement. Montant total 3000 \$ taxes incluses à imputer du budget de fonctionnement.

CA23 29 0128 - GDD 1237924001 : Autoriser l'achat de deux cents (200) billets pour le match des Alouettes du 2 juin 2023 au coût de 2 299,50 \$ taxes incluses, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement

CA 22 290143 - GDD 1221294003 : Autoriser l'achat de deux cent (200) billets pour le match des Alouettes du 3 juin 2022 au coût de 1600 \$ taxes incluses, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement.

CA19 290132 - GDD 1191294007 : Autoriser l'achat de deux cent (200) billets pour le match des Alouettes du 6 juin 2019 au coût de 1200 \$ taxes incluses, à même le budget de fonctionnement 2019, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement.

CA18 290098 - GDD 1181294008 : Autoriser l'achat de deux cents (200) billets pour le match des Alouettes du 9 juin 2018 au coût de 1200 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement 2018, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement.

## **DESCRIPTION**

Acheter 200 billets du club de football des Alouettes de Montréal pour le match du vendredi 22 mai à 19 h, contre le Rouge et Noir d'Ottawa, au prix de 15,00 \$ par billet, toutes taxes et frais administratifs inclus. Ces billets seront redistribués aux organismes sportifs et communautaires intéressés de l'arrondissement. Un appel d'intérêt sera fait auprès de tous les organismes. Par la suite, les intéressés recevront les billets demandés. Le tout sera consigné dans un registre prévu à cet effet.

## **JUSTIFICATION**

L'Arrondissement de Pierrefonds achète des billets de faveur du Club des Alouettes à prix réduit pour les offrir aux jeunes citoyens à faible revenu via des OBNL. Cette initiative est cruciale car elle :

- Favorise l'accès à des activités enrichissantes.
- Encourage l'inclusion sociale.
- Renforce les liens communautaires.
- Contribue au développement personnel des jeunes.
- Promouvoit la culture sportive.

En somme, cette pratique démontre l'engagement de l'Arrondissement envers le bien-être et l'épanouissement des jeunes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dans SIMON, imputer la somme destinée au fournisseur COMPAGNIE CLUB DE FOOTBALL DES ALOUETTES DE MONTREAL (n° de fournisseur : 169552) à partir du budget de fonctionnement 2026.

Clé comptable :

2420.0010000.303117.01101.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

## **MONTRÉAL 2030**

S.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'approbation de ce dossier, la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social complètera les actions financières nécessaires à l'achat des billets. Son équipe de Développement social s'occupera de faire le lien avec les organismes communautaires pour distribuer les billets selon les encadrements internes établis, afin de les remettre aux jeunes défavorisés de l'arrondissement. Les informations seront consignées dans un registre prévu à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Raphael QUILICOT  
agent(e) de developpement d'activites  
culturelles physiques et sportives

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-04

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1254911002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une convention à l'organisme à but non lucratif Sports Montréal pour l'offre de services en camps de jour sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à la suite de l'appel de proposition réalisé par l'arrondissement. Accorder un soutien financier de dix mille dollars (10 000 \$), incluant toutes taxes applicables, à même le budget de fonctionnement 2026 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Autoriser Mme Kathy Dancsecs, cheffe de division Loisirs, Événements et Développement social, à signer la convention pour l'année 2026 au nom de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année, de nombreuses familles de Pierrefonds-Roxboro nécessitent l'accès à un service de camps de jour. Ce service est essentiel et doit demeurer accessible pour l'ensemble des citoyens.

Historiquement, l'Arrondissement confiait l'offre des camps de jour à un organisme partenaire. Toutefois, l'organisme responsable dans les dernières années (*Les YMCA du Québec Inc.*) n'étant plus en mesure d'assurer ce service, l'Arrondissement a procédé à un appel de proposition sur invitation afin d'identifier un OBNL capable d'offrir un service de qualité, accessible, sécuritaire et diversifié..

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1244911005 - CA25 290040 : Approuver les conventions des organismes à but non lucratif, de sports, de loisirs, de culture et de développement social pour l'année 2025 ci-après désignés, pour la promotion, l'organisation et l'encadrement de leurs activités respectives. Accorder un soutien financier pour un total de deux cent seize mille soixante-deux dollars (216 062 \$) incluant toutes taxes si applicables, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement 2025 de la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social pour le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux. Autoriser madame Louise Zampini, cheffe de division, Culture, Bibliothèques et Développement social et monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions entre la Ville de Montréal et chacun des organismes respectifs.

**DESCRIPTION**

L'appel de proposition sur invitation a été lancé le 18 décembre 2025 par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS).  
Il a été transmis à deux organismes ciblés :

- Sports Montréal
- Camp Poppy (OBNL en création)

Les deux organismes ont déposé un projet. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 janvier 2026.

### Processus d'analyse des projets

Étapes	Sports Montréal	Camp Poppy
Signification d'intérêt	Oui	Oui
Dépôt du projet	Oui	Oui
Critères d'admissibilité éliminatoires	Oui	Oui
Conformité aux critères d'analyse et d'évaluation	Oui	Oui

À la suite de l'analyse des projets et de la vérification de leur conformité, il est recommandé d'octroyer une convention de contribution et services à Sports Montréal.

Sports Montréal deviendra le partenaire principal de l'arrondissement pour l'offre de camps de jour et assumera :

- Trois (3) sites de camps de jour estivaux
- Un (1) site pour le camp de jour de la semaine de relâche

### JUSTIFICATION

Pour offrir des camps de jour à la population, l'Arrondissement doit sélectionner un OBNL conforme aux critères définis dans l'appel de proposition. Une convention sera alors signée avec l'OBNL sélectionné, qui précise les rôles, responsabilités et obligations de chacune des parties.

Cette entente assure :

- l'accessibilité des camps de jour sur l'ensemble du territoire,
- un encadrement de qualité,
- un environnement sécuritaire,
- une offre diversifiée et adaptée à différents champs d'activité.

Elle garantit aussi la continuité d'un service primordial pour les familles de Pierrefonds-Roxboro.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de la contribution est de 10 000 \$, toutes taxes comprises.  
Cette somme sera imputée au budget de fonctionnement 2026 à la clé budgétaire suivante :  
2420-001000-303104-07001-61900-016490-0000-000000

La dépense sera assumée par l'arrondissement conformément au budget adopté.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à la mise en œuvre de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en agissant sur les quatre piliers : le sport, le loisir, le développement social et la culture.

Ce dossier s'inscrit dans la vision de Montréal 2030, plus spécifiquement sous l'orientation : « Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion » Priorité 9 – Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services inclusifs répartis équitablement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'octroi de cette convention, l'arrondissement ne serait pas en mesure d'offrir un service de camps de jour aux familles de Pierrefonds-Roxboro, ce qui priverait plusieurs jeunes d'un encadrement structurant et sécuritaire durant la période estivale et la semaine de relâche.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion des camps de jour sera assurée conjointement par l'organisme et l'arrondissement.

La Division des communications mobilisera les plateformes suivantes :

- site web de l'arrondissement
- infolettres
- panneaux électroniques
- réseaux sociaux
- coroplasts
- revue municipale

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de la convention

- Versement de la contribution financière
- Promotion des services
- Évaluation de la programmation, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par madame Louise Leroux, directrice des relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du greffe, agissant comme directrice d'arrondissement substitut nommée, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, pour remplacement du 21 au 26 février 2026, 8 heures.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Genevieve BIENVENU  
Agent de développement - sports et loisirs.

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-02-18

Kathy DANCSECS  
Cheffe de division, Loisirs Événements,  
Développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION** Dossier # :1265000002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une aide financière de 49 500 \$ de « Sport et loisir de l'île de Montréal », afin de soutenir des activités dans le cadre d'un projet de point de libre-service de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2026 dans le cadre du programme « Circonflexe » de « Sport et loisir de l'île de Montréal » - Autoriser une affectation de Surplus de 49 500 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 49 500 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en place du projet de point libre-service de loisirs dans le parc À-MA-BAIE, par leur volet animation et de prêt gratuit d'équipements sportifs et de plein air, l'arrondissement est éligible à une contribution financière du programme « Circonflexe » de « Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM) ». Un montant de 49 500 \$ a été octroyé à l'Arrondissement afin de faire de l'achat d'équipements et bonifier l'offre de service dans le parc.

« Circonflexe » est un programme qui vise à rendre accessible à la population des équipements sportifs, récréatifs et adaptés pour augmenter les occasions de bouger partout au Québec. Ce projet offre gratuitement du prêt de matériel durable et sécuritaire à la population québécoise. Cette initiative de « SLIM » est possible grâce à une contribution financière du ministère de l'Éducation du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

L'Arrondissement de Pierrefonds aimerait bénéficier d'un aide financière offerte par le programme circonflexe qui a pour mission de soutenir la création de points de service pour le prêt d'équipements, facilitant ainsi la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives. Le parc À-MA-BAIE est l'endroit idéale pour y ajouter un point de service!

- Situé dans un secteur identifié avec des enjeux de pauvretés
- Promouvoir les activités sportives qui se déroulent dans le parc
- Nouveau skate-park cet été, potentiellement une patinoire réfrigérée, un terrain multisports verront le jour dans un futur rapproché.

Le kiosque sera pris en charge et animé en collaboration avec la Maison des jeunes À-MA-BAIE qui se situe dans le périmètre du parc ainsi que l'organisme. Perspective communautaire en santé mentale animera son programme déjà existant de cours de patin.

## **JUSTIFICATION**

La création d'un point de service pour le prêt d'équipements, encouragera et facilitera la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives dans le secteur du parc À-MA-BAIE. Le projet s'ajoutera au développement du parc afin que les citoyens du quartier puissent s'approprier les installations sportives et de loisirs qui s'y retrouvent.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total maximal accordé est de 49 500 \$ dans le cadre de l'entente du programme « Circonflexe » pour la réalisation d'événements, d'animation et l'achat de matériel de plein air et de loisir tel que décrit dans ladite entente.

Un premier versement de 70% sera remis dans les trente jours suivant la signature de la convention et le deuxième de 30% sera transmis lors de la remise des bilans.

L'achat des équipements sera fait par la Division des sports, installation et plein-air, une fois le virement de crédits de 49 500 \$, net de ristournes, en provenance du compte de surplus de gestion affecté - divers (équivalent à l'aide financière) fait.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, est non applicable face aux engagements en changements climatiques et contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant un report de la décision du conseil d'arrondissement, le montant disponible de 49 500 \$ dans le cadre de la contribution financière de « Circonflexe » ne sera plus disponible et ne pourra être octroyé à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Signature de l'entente
- Versement de la contribution financière à l'Arrondissement
- Achat des équipements avant le 31 décembre 2026
- Période de tenue des activités et du prêt d'équipements
- Reddition de comptes

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

« La recommandation sera signée par madame Louise Leroux, directrice des relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du greffe en remplacement de monsieur Dominique Jacob les 19 et 20 février 2026 ainsi que du 23 au 25 février inclusivement ».

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Raphael QUILICOT  
agent(e) de developpement d'activites  
culturelles physiques et sportives

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-13

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1266936002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.Q., c. C-11.4), la prestation de services de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à l'Arrondissement de Saint-Laurent pour l'aménagement et l'entretien de la portion du parc Olympia se trouvant sur son territoire

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (L.R.Q., c. C\_11.4), le présent sommaire recommande d'accepter la prestation de service offerte par l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à l'Arrondissement de Saint-Laurent pour l'aménagement et l'entretien de la portion du parc Olympia se trouvant sur son territoire. En 2025, la Division du développement du territoire et des études techniques (DDTET) a reçu le mandat de procéder au réaménagement des aires de jeux du parc Olympia, en raison de la fin de vie utile de plusieurs équipements, dans le cadre du programme du Budget Participatif #2 - Microparcs et microplaces. Les données sectorielles confirment que la rénovation de ces installations demeure pertinente afin de répondre adéquatement aux besoins de la population.

Au cours de la phase de conception, il a été constaté qu'une portion du parc se trouve sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent. Cette situation semble découler de la configuration historique des limites, probablement tracées en fonction d'anciennes terres agricoles. La présence de la voie ferrée pourrait expliquer que cette parcelle résiduelle appartenant à Saint-Laurent se situe au nord de celle-ci.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

En acceptant cette offre de service proposée, l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pourra officiellement la soumettre à l'Arrondissement de Saint-Laurent pour qu'elle puisse être présentée à son conseil d'Arrondissement et être entérinée pour régulariser la situation.

**JUSTIFICATION**

La majorité des travaux de construction étant prévus dans cette zone du parc relevant

de l'arrondissement de Saint-Laurent, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite régulariser officiellement cette situation. Celle-ci perdure depuis les années 1970 sans incident, Pierrefonds-Roxboro ayant assuré l'aménagement et l'entretien des aires de jeux du parc Olympia depuis cette époque.

Bien qu'une régularisation définitive puisse être envisagée à long terme, les arrondissements ont convenu, à court et moyen terme, et ce afin de permettre la réalisation des travaux au printemps 2026, de conclure une entente en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal. Cette entente sera présentée par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à l'arrondissement de Saint-Laurent pour approbation par son conseil d'arrondissement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette prestation de services est sans frais pour l'Arrondissement de Saint-Laurent.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite investir des sommes sur un site ne lui appartenant pas en totalité. Le refus d'accepter cette offre de services à soumettre à l'Arrondissement de Saint-Laurent pourrait compromettre la réalisation des travaux à venir au printemps 2026.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cette offre de services serait valide pour une période de dix (10) ans avec un renouvellement automatique à terme de la même durée.

Suite à l'acceptation de l'offre par le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, celle-ci doit être présentée au conseil d'arrondissement de Saint-Laurent.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie RACINE  
architecte paysagiste

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-14

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266936004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le transfert de 21 072,06 \$ taxes incluses, de l'enveloppe des incidences vers l'enveloppe des contingences approuvées par la résolution CA25 290062, et autoriser une dépense additionnelle de 65 159,19 \$, taxes incluses, à même l'enveloppe des contingences, portant celle-ci de 174 532,05 \$ à 260 763,30 \$, taxes incluses. Majorer, en conséquence, le montant total des dépenses relatives au contrat accordé à la firme XO Construction inc. pour les travaux de réaménagement et de mise aux normes du système de ventilation ainsi que des issues de secours du bâtiment des Travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, faisant passer le coût total du contrat de 1 954 345,05 \$, taxes incluses, à 2 019 504,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-24-22

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un contrat a été octroyé à XO Construction inc. suite à l'appel d'offres pour des travaux de réaménagement de certains locaux et de mises aux normes du système de ventilation et des sorties de secours des Travaux publics.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1256765003 - Autoriser une dépense totale de 1 954 345,05 \$, taxes incluses, soit 1 745 320,50 \$, taxes incluses, pour le contrat, 174 532,05 \$, taxes incluses, pour les contingences (10%) et 34 492.50 \$, taxes incluses, pour les incidences (2 %). Octroyer à l'entreprise XO Construction inc. un contrat pour les travaux de réaménagement et de mises aux normes du système de ventilation et des sorties de secours des Travaux publics, au montant de sa soumission, soit de 1 745 320,50 \$ taxes incluses - Appel d'offres ST-24-22 - quatre soumissionnaires

**DESCRIPTION**

Les travaux du contrat ST-24-22 ont été octroyés à l'entreprise XO Construction inc. le 19 février 2025. Ces travaux ont débuté en avril 2025 et consistent à réaménager et à mettre aux normes du système de ventilation et des sorties de secours des Travaux publics.

**JUSTIFICATION**

Un montant supplémentaire est nécessaire pour ce projet, étant donné que plusieurs

conditions chantier ont impliqué des coûts supplémentaires dans la phases 1 du projet, dont la composition réelle de la toiture constatées à la suite des travaux de démolition engendrant ainsi des modifications majeures en architecture et en électromécanique.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant additionnel accordé pour ce contrat s'élève à **86 231,25 \$ taxes incluses**, portant ainsi le budget des contingences à **260 763,30 \$ taxes incluses**, ce qui représente **15 % de contingences**.

Les incidences restantes des deux chartes ont été entièrement liquidées, soit **10 536,03 \$ par charte**.

À la suite de ces ajustements — incluant l'ajout budgétaire et la liquidation des incidences — la **valeur totale du contrat** est désormais de **2 019 504,24 \$**.

Ce projet sera financé en totalité par le PDI de l'arrondissement et les montants seront répartis comme suit :

- Charte Réaménagement TP: 4 599,00 \$
- Charte CVAC: 81 632,25 \$

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature des activités à réaliser dans le cadre du présent dossier.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne monsieur **Stefan Kopczynski, chef de division Ingénierie et infrastructures** pour me remplacer le **lundi 16 février jusqu'au mercredi 18 février 2026**, dans l'exercice de mes fonctions de directrice en Développement du territoire et études techniques et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne **Madame Monya Ostiguy, directrice du développement du territoire et des études**

**techniques**, pour me remplacer **du 26 février, 8 heures au 23 mars 2026, 8 heures;** dans l'exercice de mes fonctions de directeur d'arrondissement et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nazih EL-DALI  
ingenieur(e)

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-12

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures  
(arr. pierreonds/roxboro)

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1260354002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 47 321,41 \$ taxes incluses à la firme Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements nécessaires au remplacement d'une vanne d'isolement d'une borne-fontaine de 150 mm (6 po) située devant le 15729, boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à même le budget de fonctionnement des travaux publics, portant ainsi le montant total de la dépense de 98 696,84 \$, taxes incluses (appel d'offres ST-25-47), à 146 018,25 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une fuite a été constatée sur une vanne d'isolement située à une profondeur excédant 20 pieds. En raison de cette contrainte d'accessibilité, la réparation ne peut être réalisée par les équipes municipales. Il est nécessaire de confier les travaux à un entrepreneur externe afin d'assurer la sécurité des opérations et de préserver l'intégrité du réseau d'aqueduc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Cette intervention est considérée **urgente**, notamment pour éviter tout risque pour la sécurité publique et prévenir une détérioration supplémentaire du réseau.  
 Dans ce contexte, un contrat **ST 25-47** d'une valeur de **98 696,84 \$ taxes incluses** ( bon de commande 1756161) a été octroyé à la compagnie Eurovia Québec Grands Projets Inc., à la suite d'un appel d'offres sur invitation. Les travaux ont débuté le **14 janvier 2026**, mais ont été suspendus le **16 janvier 2026**, en raison d'un scénario erroné de fermeture d'eau transmis par le Service de l'eau.  
 Initialement, cette suspension devait entraîner un retard minimal estimé à **4 semaines**, nécessitant le maintien sécuritaire du chantier. Afin d'assurer une saine gestion des fonds publics, la direction Développement du territoire et études techniques a proposé à Eurovia Québec Grands Projets Inc. une **démobilisation complète du chantier**, suivie d'une **remobilisation dans deux mois**. Eurovia Québec Grands Projets Inc. a accepté cette approche et nous avons reçu sa soumission le 11 février 2026.  
 À la suite de ces ajustements opérationnels, le contrat a été révisé pour un montant total de **146 018,25 \$ taxes incluses**.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 47 321,41 \$ (taxes incluses), sera imputé au budget de fonctionnement de l'arrondissement, réparti comme suit :

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
127 000,00 \$	133 334,13 \$	146 018,25 \$

## MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important d'intervenir rapidement afin d'éviter une aggravation de la fuite, de protéger l'intégrité du réseau d'aqueduc et d'assurer la sécurité du chantier, puisque la profondeur de la vanne rend toute intervention interne impossible.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La recommandation sera signée par madame Louise Leroux, directrice des relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du greffe en remplacement de monsieur Dominique Jacob les 19 et 20 février 2026 ainsi que du 23 au 25 février inclusivement.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre MIROTA  
chef(fe) de section - voirie

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-02-26

Stéphane BEAUDOIN  
directeur(-trice) - travaux publics en  
arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1262155001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse à assister au Congrès annuel et salon professionnel 2026 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 4 au 7 juin 2026 à Edmonton, Alberta et autoriser pour ce faire, une dépense pour un montant maximal de 18 000 \$ taxes incluses (6 000 \$ par participant, taxes incluses) prévu à même le budget de fonctionnement 2026

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) tiendra cette année son congrès annuel et salon professionnel du 4 au 7 juin 2026, à Edmonton, Alberta. Monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse, assisteront au congrès.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Dossier décisionnel 1152155003 - Résolution CA15 290062
- Dossier décisionnel 1162155005 - Résolution CA16 290065
- Dossier décisionnel 1172155001 - Résolution CA17 290017
- Dossier décisionnel 1172155021 - Résolution CA18 290010
- Dossier décisionnel 1192155003 - Résolution CA19 290043
- Dossier décisionnel 1222155004 - Résolution CA22 290075
- Dossier décisionnel 1232155003 - Résolution CA23 290057
- Dossier décisionnel 1242155004 - Résolution CA24 290058
- Dossier décisionnel 1252155007 - Résolution CA25 290091

**DESCRIPTION**

Le Congrès annuel et le salon professionnel de la FCM permet aux dirigeants municipaux de participer à des activités de perfectionnement professionnel et de découvrir les innovations ainsi que les solutions de pointe pour les villes canadiennes.

Les conjoints doivent assumer leurs frais en totalité.

## JUSTIFICATION

Par le biais de séminaires instructifs, d'ateliers pertinents et de plénières inspirantes, en plus d'un salon commercial dynamique, cet événement municipal pancanadien bénéficie particulièrement aux élus, aux leaders et aux cadres municipaux.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que le service des Ressources financières, soit autorisé à payer les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues et, sur demande, à faire les avances nécessaires pour couvrir ces dépenses, à même les sommes prévues au budget, pour un montant total n'excédant pas 18 000 \$ taxes incluses (6 000 \$ par participant, taxes incluses). Les sommes pour ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Cette dépense devra être imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 53201 000000 0000 000000 000000 00000 00000.

## MONTRÉAL 2030

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une autorisation de dépenses pour un congrès.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-02-03

**IDENTIFICATION****Dossier # :1262155002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et madame Sophie Mohsen, conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront du 13 au 15 mai 2026 au Centre des congrès de Québec et autoriser pour ce faire, une dépense pour un montant maximal de 5 000 \$ taxes incluses (2 500 \$ par participant, taxes incluses) prévu à même le budget de fonctionnement 2026

**CONTENU****CONTEXTE**

La Commission des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) tiendra ses assises cette année du 13 au 15 mai 2026 au Centre de congrès de Québec. Monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et madame Sophie Mohsen, conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques, y participeront.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1232155005, 1242155005 et 1252155008.

**DESCRIPTION**

Encore une fois cette année, les élus et élues auront la chance de se retrouver lors de ce rendez-vous phare.

Dans le cadre de la 104e Edition des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, cette année un thème fort guidera les échanges : l'urgence d'agir!

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Que le service des Ressources financières, soit autorisé à payer les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues et, sur demande, à faire les avances nécessaires pour couvrir ces dépenses, à même les sommes prévues au budget, pour un montant total n'excédant pas 5 000 \$ taxes incluses (2 500 \$ par participant, taxes incluses). Les sommes pour ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Cette dépense devra être imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117

01101 53201 000000 0000 000000 000000 00000 00000.

## **MONTRÉAL 2030**

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une autorisation de dépenses pour un congrès.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-02-03

**IDENTIFICATION****Dossier # :1268388002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition financière pour la période du 1 au 30 janvier 2026 concernant les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande et des virements budgétaires.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les mois de janvier.  
Rapport couvrant la période la période du 1 au 30 janvier 2026 qui totalise la somme de 855 090,82\$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les dépenses par imputations directes inclus dans la période de transactions de janvier pour un montant de 14 346.98\$.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andre BASTIEN  
agent(e) comptable analyste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2026-02-18

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1260354001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter une dépense maximale de 162 233,12 \$ taxes incluses aux Fonds réservés pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

On compte un vaste réseau d'espaces naturels comprenant cinq (5) grands parcs-nature, plus de quatre-vingts parcs de voisinage ainsi qu'un nombre important de terrains verts attenants à ses bâtiments municipaux sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. L'entretien, la préservation et l'amélioration de ces milieux nécessitent l'acquisition annuelle d'un volume important d'arbres et de végétaux. Les plantations prévues seront réalisées au cours de l'année 2026 sur les terrains relevant de l'arrondissement. De plus, le bassin d'eau du parc "L'héritage sur le Lac" nécessite une oxygénation adéquate afin de prévenir la formation d'algues, un enjeu récurrent soulevé par les citoyens fréquentant le parc. Pour répondre à cette problématique, le projet propose l'installation d'un système d'aération permanente qui permettra de maintenir une qualité d'eau optimale. Cette mesure contribuera à réduire de manière significative la prolifération des algues, d'améliorer l'apparence générale du bassin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1259916001 – CA25-290044 – 5 février 2025 - Affecter une dépense maximale de 150 801,21 \$ taxes incluses du fond réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement.

1249916002 – CA24 290027 – 5 février 2024 - Affecter une dépense maximale de 125 668 \$ taxes incluses du fond réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2024, les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement.

1233903001 – CA23 290030 – 6 février 2023 - Affecter une dépense maximale de 148 900 \$ taxes incluses au Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2023, les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement.

1229357006 - CA22 290266 - 4 octobre 2022 -Affecter une dépense maximale de 34 607,48 \$, taxes incluses, au Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement en 2022.

1223903006 - CA22 290188 - 11 juillet 2022 - Autoriser l'appropriation à même les Fonds réservés pour fins de parcs, une somme de 50 000 \$ taxes incluses, pour divers projets de parcs à compléter au cours de l'année 2022.

1229357003 - CA22 29 0111 - 4 avril 2022- Autoriser une dépense de 23 023,74 \$, taxes incluses, à Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc pour l'achat de supports à vélos dans les parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et ce, payable à même les Fonds réservés pour fins de parcs.

1224902001 - CA22 290074 - 7 mars 2022 - Affecter une dépense maximale de 138 000 \$ taxes incluses au Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2022, les achats pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement.

1206983002 / CA21 290029 - Affecter une somme maximale de 80 000 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2021, des achats d'arbres et de végétaux à planter sur le territoire de l'arrondissement.

1206983001 / CA20 290215 - Affecter une somme maximale de 80 000 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de financer, rétroactivement au 1er janvier 2020, des achats d'arbres et de végétaux à planter sur le territoire de l'arrondissement.

## DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'affecter une somme maximale de **162 233,12 \$** taxes incluses, aux Fonds réservés pour fin de parcs afin de financer les achats d'arbres et de végétaux ainsi que d'améliorer la qualité de l'eau du bassin de rétention au parc L'héritage sur le lac de notre arrondissement pour l'année en cours, détaillée comme suit:

1. Fourniture arbres printemps 2026: 34 746,64 \$ taxes incluses (le montant de 2025 de 31 587,86 \$ taxes incluses a été majoré de 10 %)

2. Plantations automne 2026: **50 441,83 \$** taxes incluses (le montant de 2025 de 45 856,21 \$ taxes incluses a été majoré de 10 %)

3. Terre de plantation prévisionnels en 2026 = **37 044,65 \$** taxes incluses

4. Traitement des algues au parc "L'héritage sur le Lac" = **40 000 \$** taxes incluses

## JUSTIFICATION

Les contributions perçues au fil des ans doivent être affectées exclusivement à des interventions visant le développement, la protection et la mise en valeur des espaces verts de l'arrondissement. Plus spécifiquement, ces sommes peuvent être utilisées pour :

- L'acquisition ou l'aménagement de terrains en vue de leur conversion en parcs locaux;
- L'acquisition de terrains destinés à la protection et à la conservation de milieux naturels d'intérêt;
- L'achat et la plantation de végétaux, notamment des arbres, sur les propriétés municipales afin d'assurer le maintien et l'enrichissement du couvert végétal;
- La construction d'infrastructures dont la vocation est essentielle à l'utilisation, à l'exploitation ou à l'entretien d'un parc local, d'un terrain de jeux ou d'un espace naturel (par exemple, un chalet de parc).

Les investissements consacrés au maintien des espaces naturels ainsi qu'à la plantation d'arbres et de végétaux permettent d'améliorer de façon significative la qualité du milieu de vie des citoyens. Ces interventions contribuent également au verdissement du territoire, soutenant ainsi la résilience environnementale de l'arrondissement et favorisant la préservation de la biodiversité locale.

Le projet d'installation d'un système d'aération permanente dans le bassin d'eau du parc "L'héritage sur le Lac" permettra de maintenir une qualité d'eau optimale. Cette mesure contribuera à réduire de manière significative la prolifération des algues et assurer une expérience plus agréable pour les usagers du parc.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir intervention financière.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 concernant les engagements en changements climatiques.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus du présent dossier entraînerait un impact financier important pour les opérations horticoles de notre arrondissement.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La recommandation sera signée par madame Monya Ostiguy, directrice - Développement du territoire et études techniques en remplacement de monsieur Dominique Jacob les 19 et 20 février 2026 ainsi que du 26 février au 23 mars à 8 h.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Amar IKHLEF  
Chef de division Édifices, équipements et  
parcs

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-02-18

Stéphane BEAUDOIN  
directeur(-trice) - travaux publics en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1265300004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003622503 visant à permettre, dans la zone H1-7-442 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages existant, lot 1 390287, situé à l'adresse 109, 14e rue, que le mur de fondation hors sol de la façade principale soit apparent sur une hauteur de 1 520 mm au-dessus du niveau du sol adjacent audit mur, au lieu du maximum de 400 mm autorisé à l'article 260 du règlement de zonage CA29 0040 et que le mur du premier étage de la façade principale, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation du bâtiment, soit recouvert à 37 % de maçonnerie, au lieu du minimum requis de 80%, conformément à l'article 262 du règlement de zonage CA29 0040.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages existant, que le mur de fondation hors sol de la façade principale soit apparent sur une hauteur de 1 520 mm au-dessus du niveau du sol adjacent audit mur, au lieu du maximum de 400 mm autorisé à l'article 260 du règlement de zonage CA29 0040 et que le mur du premier étage de la façade principale, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation du bâtiment, soit recouvert à 37 % de maçonnerie, au lieu du minimum requis de 80%, conformément à l'article 262 du règlement de zonage CA29 0040, situé à l'adresse 109, 14e rue, lot 1 390 287.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Demande de dérogation mineure 3003622503 visant à permettre dans la zone H1-7-442 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages existant, situé à l'adresse 109, 14e rue, lot 1 390 287:

- que le mur de fondation hors sol de la façade principale soit apparent sur une hauteur de 1 520 mm au-dessus du niveau du sol adjacent audit mur, au lieu du maximum de 400 mm autorisé à l'article 260 du règlement de zonage CA29 0040;
- que le mur du premier étage de la façade principale, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation du bâtiment, soit recouvert à 37 % de maçonnerie, au lieu du minimum requis de 80%, conformément à l'article 262 du règlement de zonage CA29

0040.

## JUSTIFICATION

### **Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 4 février 2026**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 3003622503, visant à permettre dans la zone H1-7-442, pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, lot 1 390 287, situé à l'adresse 109, 14e rue :

- Que le mur de fondation hors sol de la façade principale soit apparent sur une hauteur de 1 520 mm au-dessus du niveau du sol adjacent audit mur, au lieu du maximum de 400 mm autorisé à l'article 260 du règlement de zonage CA29 0040; et
- Que le mur du premier étage de la façade principale, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation du bâtiment résidentiel soit recouvert à 37 % de maçonnerie, au lieu du minimum requis de 80 %, conformément à l'article 262 du règlement de zonage CA29 0040.

Recommandée à l'unanimité.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 4 février 2026

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 9 mars 2026

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

La recommandation sera signée par madame Monya Ostiguy, directrice du développement du territoire et des études techniques en remplacement de monsieur Dominique Jacob les 19 et

20 février 2026 ainsi que du 26 février au 23 mars 8 h.

## VALIDATION

---

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-02-17

Stephane QUESNEL  
C/D urbanisme, permis et inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265300003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003635404 visant à permettre, dans la zone H1-3-166 pour un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé existant, lot 1 349 241, situé à l'adresse 17 054, rue Guillaume, une marge avant de 5,91 m au lieu du minimum requis de 6 m, et une marge arrière de 6,96 m au lieu du minimum requis de 7 m, comme prévu dans la grille de zonage H1-3-166 du règlement de zonage CA29 0040.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre pour un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé existant une marge avant de 5,91 m au lieu du minimum requis de 6 m, et une marge arrière de 6,96 m au lieu du minimum requis de 7 m, comme prévu dans la grille de zonage H1-3-166 du règlement de zonage CA29 0040, situé à l'adresse 17 054 rue Guillaume, lot 1349 241.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Demande de dérogation mineure 3003635404 visant à permettre dans la zone H1-3-166 pour un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé existant, situé à l'adresse 17 054 rue Guillaume, lot 1349 241:

- une marge avant de 5,91 m au lieu du minimum requis de 6 m, et une marge arrière de 6,96 m au lieu du minimum requis de 7 m, comme prévu dans la grille de zonage H1-3-166 du règlement de zonage CA29 0040

**JUSTIFICATION**

**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 4 février 2026**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif

aux dérogations mineures;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 3003635404, visant à permettre dans la zone H1-3-166, pour un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé existant, situé à l'adresse 17 054, rue Guillaume, lot 1 349 241 :

- Une marge avant de 5,91 m au lieu du minimum requis de 6 m; et
- Une marge arrière de 6,96 m au lieu du minimum requis de 7 m, tel que requis selon la grille de zonage H1-3-166 du règlement de zonage CA29 0040.

Recommandée à l'unanimité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 4 février 2026

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 9 mars 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

La recommandation sera signée par madame Louise Leroux, directrice des relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du greffe en remplacement de monsieur Dominique Jacob du 21 au 26 février 2026, 8 h.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-20

Stephane QUESNEL  
C/D urbanisme, permis et inspections

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266936003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement CA29 0031-1 visant à modifier le règlement CA29 0031 déterminant les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en remplaçant l'annexe 1.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Plusieurs recommandations ont été adoptées lors du comité de circulation et sécurité routière concernant des modifications aux limites de vitesse à proximité des parcs et des écoles. Les procès verbaux de ces séances ont tous été adoptés au conseil d'arrondissement sans exception. La modification du Règlement CA29 0031 doit concorder avec les procès verbaux adoptés concernant les modifications de limite de vitesse sur le territoire de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA09 290313 - Adoption du règlement déterminants les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**DESCRIPTION**

- Les présentes modifications à l'annexe 1 incluent :
- l'ajout d'une zone d'école (30km/h) de 7h à 17h du lundi au vendredi sur les boulevards Gouin O. (entre Sainte-Suzanne et d'Orléans) et des Sources (entre Gouin O. et Pavillon) ;
  - la modification de 30 km/h au 30 km/h Zone École à proximité des écoles St-Anthony, Saint-Charles, de l'Odysseé, Murielle-Dumont, Pierre-Lauxon et Perce-Neige ;
  - l'ajout d'une zone de 30 km/h sur le boulevard Gouin O. entre Rose-Marie et Pilon ;
  - l'ajout d'une zone de 30 km/h sur le boulevard Lalande entre les rues Saraguay E et Rose.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de ce règlement permettra de se conformer aux recommandations adoptées par le Comité de circulation et sécurité routière.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La discordance entre les résolutions du Comité de circulation et les règlements ne permettront pas au service de police d'appliquer les limites de vitesses recommandées par le comité de circulation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption des modifications à l'annexe 1 au Règlement CA29 0031 prévue au conseil d'arrondissement du 9 mars 2026.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe VINCENT  
ingénieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-01-13

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingénierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266967001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par le secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats pour la tenue de registre de consultation des personnes habiles à voter tenu du 16 au 20 février 2026 pour le règlement d'emprunt CA29 0155 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de réception de l'adoption du règlement d'emprunt CA29 0155 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations à la séance du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2026, un avis public pour la tenue d'un registre pour le règlement en question a été publié le 3 février 2026. Le registre a été ouvert de 9 h à 19 h, du 16 au 20 février 2026, au bureau de la mairie de l'arrondissement, située au 13 665, boulevard de Pierrefonds.

Par ailleurs, l'article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) prévoit que :

Le plus tôt possible après la fin de la période d'accessibilité au registre, le greffier ou secrétaire-trésorier dresse un certificat qui établit:

- 1° le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu;
- 3° le nombre de demandes faites;
- 4° le fait que le règlement, la résolution ou l'ordonnance est réputé approuvé par les personnes habiles à voter ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu, selon le cas.

Le premier alinéa de l'article 557 de cette même loi prévoit quant à lui que :

Le greffier ou secrétaire-trésorier dépose le certificat devant le conseil à sa séance

suiivante.

Dans le contexte de la Ville de Montréal, le terme « greffier » s'entend du « secrétaire d'arrondissement ».

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire décisionnel numéro 1246765016 - Adoption du Règlement d'emprunt CA29 0142 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

## **DESCRIPTION**

La procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter de l'arrondissement d'une durée de 5 jours s'est effectivement tenue du 16 au 20 février 2026, de 9 h à 19 h.

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le dit règlement était de 48 634.
- Le nombre requis de signatures afin qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 4 874.
- Le nombre de demandes enregistrées pour ce registre est de 0 demandes valides.
- Le nombre de signatures requis pour le projet particulier précité n'ayant pas été atteint, celui-ci est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

## **JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le secrétaire d'arrondissement doit déposer le certificat qu'il a dressé suivant l'article 555 de cette loi à la séance du conseil du 9 mars 2026.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non applicable

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, parce qu'il ne vise que l'obtention d'une autorisation réglementaire particulière sans portée autre.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation sera signée par madame Monya Ostiguy, directrice - Développement du territoire et études techniques en remplacement de Dominique Jacob les 19 et 20 février 2026 ainsi que du 26 février au 23 mars à 8 h.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rachel LECLAIR  
Technicienne - Greffe et archives

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Francois GAUTHIER  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-02-27

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1256936032

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement CA29 0156 afin d'abroger le règlement CA29 0059 concernant la circulation et la restriction des charges de véhicules lourds sur le pont du boulevard Pitfield direction Nord dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU****CONTEXTE**

La division des Ponts et tunnels de la direction des Transports de la Ville de Montréal a soumis une nouvelle recommandation suite aux travaux réalisés sur la structure des ponts du boulevard Pitfield au dessus du ruisseau Bertrand et recommande de retirer les restrictions concernant le poids admissible. Pour rendre effectives ces mesures, l'arrondissement doit abroger le règlement actuellement en vigueur. En vertu du code de la sécurité routière, ce dernier doit être soumis à la direction de l'île de Montréal du ministère des Transports et que toute signalisation soit retirée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 29 0080 - Adoption du règlement CA29 0059 concernant la circulation et la restriction des charges des véhicules lourds sur le pont du boulevard Pitfield direction nord dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**DESCRIPTION**

La réalisation des travaux dans le cadre du projet 501204 par la division des Ponts et tunnels de la Ville de Montréal a permis de renforcer la structure de manière à permettre le retrait de l'interdiction de camions en surcharge.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de ce règlement permettre de se conformer aux recommandations de la division Ponts et tunnels de la Ville de Montréal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de

changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Toute signalisation implantée lors de l'adoption du règlement CA29 0059 sera retirée.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lyse RENAUD, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Lyse RENAUD, 15 janvier 2026

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe VINCENT  
ingénieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-01-13

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingénierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1263050002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 11 décembre 2025

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 11 décembre 2025. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise BLANCHARD  
adjointe à la direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-02-03

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingénierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-développement du territoire et  
études techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1263050003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouveler le mandat de messieurs Shawn Aloysius et Robert Costenaro à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période de deux ans, soit du 1er avril 2026 au 30 mars 2028.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, conformément au chapitre V du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) compte tenu des adaptations nécessaires, constituer un comité consultatif d'urbanisme. À cet effet, il a le pouvoir d'adopter un règlement constituant le Comité et d'en spécifier son mandat et ses règles d'opérations.

Le règlement [CA29 0014](#) constituant un comité désigné sous le nom de « Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro » prévoit les règles de fonctionnement du CCU.

En vertu de l'article 2, le Comité est constitué de 6 membres citoyens, 1 élu et 2 substitués pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir;

le Maire de l'arrondissement est d'office membre du Comité, mais sa présence n'est pas dénombrée aux fins du quorum sauf s'il remplace le membre du Conseil d'arrondissement nommé sur le Comité.

**Règlement du Comité consultatif d'urbanisme CA29 0014**

*«Nomination des membres :*

*3. Les membres du Comité, autres que le Président d'arrondissement, sont nommés par résolution du Conseil d'arrondissement.*

*4. Le premier mandat est de deux (2) ans pour quatre (4) membres du Comité dont le Président, et d'un (1) an pour les trois (3) autres membres. Le renouvellement de tout mandat subséquent est d'une durée de deux ans. La durée du mandat se calcule à compter de leur nomination par résolution.»*

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution: CA24 29 0071 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, NOMINATION DES**

## **MEMBRES**

**Il est proposé par la conseillère Louise Leroux, appuyé par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian**

## **ET RÉSOLU**

QUE messieurs Shawn Aloysius et Robert Costenaro soient nommés membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit du 1er avril 2024 au 30 mars 2026;

## **DESCRIPTION**

### **NOMINATION DES MEMBRES**

La direction Développement du territoire et études techniques recommande au conseil la nomination des deux (2) personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans, soit du 1er avril 2026 au 30 mars 2028: Monsieur M. Shawn Aloysius et Monsieur Robert Costenaro.

## **JUSTIFICATION**

Le président, Monsieur Benoit Langevin, conseiller d'arrondissement de concert avec Monsieur Stéphane Quesnel, c/d Urbanisme, permis et inspections appuient le renouvellement des membres suivants :

- Monsieur Shawn Aloysius; et
- Monsieur Robert Costenaro.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

D'autoriser une dépense de 100 \$ par séance aux membres présents à même le budget de fonctionnement.

**Code budgétaire :** 2420.0010000.303105.06001.54590.000000.0000.000000.019012

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation sera signée par madame Monya Ostiguy, directrice du développement du territoire et des études techniques en remplacement de monsieur Dominique Jacob les 19 et 20 février 2026 ainsi que du 26 février au 23 mars 8 h.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro  
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD  
adjointe à la direction

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-03

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et  
inspections (arrondissement)

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

## IDENTIFICATION

Dossier # :1262155006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Dimitrios Beis, maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à titre de représentant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au sein du conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île

## CONTENU

### CONTEXTE

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Nommer Dimitrios Beis, maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à titre de représentant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au sein du conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île

### JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### MONTRÉAL 2030

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une nomination.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-02-18

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1264991006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer auprès des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro le Plan d'action 2026-2030 de la communauté nourricière de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Arrondissement a complété la rédaction de son Plan d'action 2026-2030 de la communauté nourricière de Pierrefonds-Roxboro. Ce plan propose douze (12) priorités d'actions en vue de répondre aux enjeux et aux objectifs priorités collectivement.

Il reflète la réalité de l'Arrondissement et met en valeur ses spécificités. Il est un engagement à promouvoir, soutenir et stimuler les initiatives locales qui contribuent à construire un système alimentaire de proximité dans Pierrefonds-Roxboro. Il est un outil de mobilisation et d'engagement des divers partenaires qui se rattachent à notre système alimentaire local.

Ce plan découle de consultations avec les citoyennes et citoyens, les partenaires et les employés de l'arrondissement mobilisés et impliqués autour de notre système alimentaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 29 0054

Accorder un soutien financier de quarante mille dollars (40 000,00 \$) à la Table de quartier du Nord-Ouest-de-l'Île de Montréal pour l'élaboration du Plan de développement de la communauté nourricière de Pierrefonds-Roxboro (PDCN). Autoriser une affectation au Surplus de 40 000 \$. Autoriser Mme Louise Zampini à signer la convention au nom de l'Arrondissement

CA22 29 025

Que le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans l'appel à projet pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et autorise madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la demande d'aide financière.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à déposer le Plan d'action 2026-2030 de la communauté nourricière de Pierrefonds-Roxboro. Ce Plan d'action est un outil de travail qui nous guide dans une

démarche pour augmenter notre autonomie alimentaire locale. Il permet une meilleure articulation des nos capacités locales de production, de transformation, de mise en marché et une réduction des pertes et du gaspillage à toutes les étapes.

L'élaboration du Plan d'action s'est faite dans le cadre de la démarche du Plan de développement de la communauté nourricière de Pierrefonds-Roxboro. Cette démarche en quatre étapes s'est déroulée entre 2023 et 2025. La première étape a permis de faire un portrait, donc dresser un état de situation et recenser les éléments prioritaires et les dynamiques territoriales qui influencent le système alimentaire. La deuxième étape, le diagnostic, a mise en évidence des forces, faiblesses, opportunités et défis qui ont à la composition du plan d'action. La troisième étape a permis d'élaborer un énoncé phare autour d'une aspiration commune, pour orienter le devenir de la communauté nourricière. Et finalement la quatrième étape est de structurer les priorités d'actions en vue de répondre aux enjeux et aux objectifs priorisés collectivement sous la forme d'un Plan d'action.

En collaboration avec la table de quartier du Nord de l'Ouest-de-l'Île (TQNOIM), la démarche s'est articulée autour de 10 activités participatives avec les citoyennes et citoyens, un forum sur la sécurité alimentaire dans l'Ouest-de-l'Île (mise en œuvre par les Tables de quartier) onze rencontres avec les partenaires stratégiques et huit rencontres avec les employés de l'arrondissement des différentes directions.

Il en résulte 4 orientations claires et 12 priorités d'actions, qui tiennent compte des capacités actuelles, du contexte budgétaire et des opportunités de financement. Ce plan agit concrètement sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens.

## **JUSTIFICATION**

Le Plan d'action 2026-2030 de la communauté nourricière de Pierrefonds-Roxboro est le fruit d'un travail concerté entre l'Arrondissement, les citoyennes et citoyens et ses partenaires. Il tient compte des atouts et des spécificités qui caractérisent son territoire et sa population. Il ne constitue pas une addition d'actions affectées à différentes parties prenantes, mais une approche collaborative et concertée. Ainsi, les acteurs mobilisés et impliqués dans le plan d'action travaillent de façon collective vers un objectif commun afin que chaque action puisse être complétée et puisse bénéficier de l'expertise des intéressés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun aspect budgétaire autre que les coûts des projets qui seront retenus au fil des ans.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, en particulier les engagements visant à consolider un filet social fort ainsi que ceux liés à l'inclusion, à l'équité et à l'accessibilité universelle.

4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité

5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire

9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

10. Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce Plan favorisera la création des milieux de vie accueillants, accessibles et inclusifs qui assurent l'épanouissement de toutes et de tous par

- Une production locale qui est diversifiée, facilitée et valorisée
- Une accessibilité à une alimentation de qualité pour toutes et tous
- Un leadership assumé dans les projets ayant un impact sur la communauté nourricière
- Des stratégies alimentaires concertées avec les citoyennes et citoyens et les acteurs de la communauté nourricière

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications entourant le mandat sont à la charge de l'organisme.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation sera signée par madame Monya Ostiguy, directrice du développement du territoire et des études techniques en remplacement de monsieur Dominique Jacob les 19 et 20 février 2026 ainsi que du 26 février au 16 mars 8 h. »

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Kathy DANCSECS, Pierrefonds-Roxboro  
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Francois GAUTHIER, 2 mars 2026  
Kathy DANCSECS, 13 février 2026

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE  
conseillère en développement communautaire

### ENDOSSÉ PAR

Kathy DANCSECS  
Cheff de division

Le : 2026-02-13

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1268707002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 février 2026.

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 février 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

S.O.

**JUSTIFICATION**

S.O.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).  
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le sommaire décisionnel est approuvé par monsieur Stefan Kopczynski, chef de division, Ingénierie et Infrastructures, agissant comme directeur du développement du territoire et des études techniques du 23 février au 25 février 2026, conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4).

La recommandation est signée par madame Louise Leroux, directrice des relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du greffe, agissant comme directrice d'arrondissement du 21 au 25 février 2026, conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4).

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL  
c/d urb.p permis & inspections

Le : 2026-02-17

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures  
(arr. pierreonds/roxboro)

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1268707003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) pour l'année 2025

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement doit produire un rapport sur l'exercice du pouvoir prévu en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2) pour chaque année civile au cours de laquelle elle accorde une autorisation en vertu de cette loi. Ce rapport doit faire état des autorisations accordées et décrire sommairement, pour chacune d'elle, la nature des dérogations à la réglementation d'urbanisme. Également, le rapport doit indiquer le nombre de logements construits grâce à cette autorisation et mentionner toute demande soumise en vertu de cette loi qui a été refusée. Pour l'année 2025, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, un seul projet a bénéficié d'une autorisation en vertu de cet article et aucune demande n'a été refusée. Le rapport doit être déposé en séance du conseil d'arrondissement, au plus tard le 1er avril qui suit la fin de l'année sur laquelle il porte, dans ce cas-ci le 1er avril 2026. Le rapport sera transmis au ministre responsable de l'habitation par le Service de l'habitation de la Ville. De plus, l'information du rapport sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA25 29 0129, 5 mai 2025. D'adopter une résolution, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2), visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de six (6) étages sur le lot 1 171 290 du cadastre du Québec.

**DESCRIPTION**

S.O.

**JUSTIFICATION**

S.O.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

## **MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité : En raison de sa nature de reddition de comptes annuelle, ce dossier n'est pas applicable à Montréal 2030, aux engagements en matière de changements climatiques ni à ceux liés à l'inclusion, à l'équité et à l'accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le sommaire décisionnel est approuvé par monsieur Stefan Kopczynski, chef de division, Ingénierie et Infrastructures, agissant comme directeur du développement du territoire et des études techniques du 23 février au 25 février 2026, conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4).

La recommandation est signée par madame Louise Leroux, directrice des relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du greffe, agissant comme directrice d'arrondissement du 21 au 25 février 2026, conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-02-17

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures  
(arr. pierreonds/roxboro)